

Vote des taxes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes locales (habitation, fonciers, etc ...)

Vote des subventions

Après avoir présenté la liste des demandes de subventions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de versés les subventions suivantes.

- Amicale des Pompiers :	150€
- ASS D119 :	300€
- Ass Arpal Ecole de Rugby :	50€
- Ass Barbe à Papa :	150€
- Ass des Maires de l'Aude :	60€
- Club des Anciens :	1372€
- Comité des Fêtes :	3200€
- Ecole du Bon Temps :	100€
- Foyer Socio-Educatif :	67.50€
- Les Amis de St-Jacques :	60€
- Sté de Chasse Hounoux :	318€
- Amicale des donneurs de sang :	100€
- Ass Pour que vive la Piège :	300€
- MJC du Razès :	50€

Compteurs Linky

Après sondage auprès des habitants, il s'avère que la population est contre l'installation des compteurs Linky sur la Commune. Une délibération à été prise à l'unanimité afin d'interdire la pose des compteurs Linky sur la Commune.

Séance du 21 Juin 2019

Mise en conformité de l'arrêt de bus

A la demande de la Région après étude, 2 seront installés à l'arrêt de bus village.
L'arrêt de bus au croisement RD263 / RD763PR est à proscrire définitivement.

Retrait délibération compteurs Linky

La Préfecture demande le retrait de la délibération concernant les compteurs Linky, le Conseil Municipal refuse le retrait à l'unanimité.

Séance du 03 Octobre 2019

Transfert des trésoreries

Suite à la publication du nouveau réseau de proximité mis en place par l'Etat ; le Conseil Municipal, à l'unanimité,
S'OPPOSE fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural,
S'OPPOSE au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques,